

La place de la fiscalité dans le financement des projets stratégiques ; L'impôt comme levier de développement durable.

The role of taxation in financing strategic projects ;Taxation as a lever for sustainable development.

TAHRIYNE Samir

étudiant chercheur au cycle doctoral, Fsjes, Oujda.

Résumé : Au Maroc, l'impôt a évolué dans un contexte marqué par le souci de mobilisation des ressources nécessaire au démarrage socioéconomique et par l'impératif de compensation du déficit de la balance commerciale et ce au détriment d'une fiscalité citoyenne qui assure à la fois la pérennité des ressources et qui garantit un développement durable.

La **problématique** traitée dans cet article abordera la combinaison entre la fonction économique de l'impôt pour assurer la pérennité de financement des projets stratégiques, d'une part, et sa fonction de redistribution et de réalisation de justice sociale, d'autre part.

Notre analyse du sujet s'inscrit à travers le passage en revue les stratégies adoptées pour assurer un développement économique et social, en mettant l'accent sur leur cadre théorique tout en s'interrogeant sur la place de l'impôt parmi les ressources mobilisées pour le financement de ces projets notamment celui de la couverture sociale.

Mots clés : fiscalité, impôt, couverture sociale, projets stratégiques, développement durable.

Abstract : In Morocco, taxation has evolved within a context marked by the need to mobilize the resources necessary for socioeconomic development and the imperative to offset the trade deficit, to the detriment of a citizen-centered tax system that ensures both the sustainability of resources and guarantees sustainable development.

The issue addressed in this article will examine the interplay between the economic function of taxation in ensuring the long-term financing of strategic projects, on the one hand, and its function of redistribution and achieving social justice, on the other.

Our analysis of the subject is based on a review of the strategies adopted to ensure economic and social development, emphasizing their theoretical framework while also considering the role of taxation among the resources mobilized to finance these projects, particularly social security.

Keywords : taxation, tax, social security, strategic projects, sustainable development.

Introduction

L'impôt est l'émanation de l'organisation sociétale, il constitue le côté financier du contrat social. A l'origine, il était perçu en nature ou en numéraire, par force ou par volonté, par le pouvoir public en place, quel qu'en soit son mode de gouvernement, démocratique ou autoritaire, et ce dans la finalité de subvenir aux dépenses nécessaires pour le maintien du pouvoir en place (sécurité, sûreté et défense) et pour répondre aux besoins de nature économique et sociale suite à l'évolution de la nature de l'Etat et à l'évolution de la fonction de l'impôt et de ses objectifs.

Au Maroc, l'impôt a évolué dans un contexte marqué par le souci d'assurer la mobilisation des ressources pour assurer le fonctionnement des institutions de l'Etat et pour réaliser le démarrage socioéconomique au lendemain de l'indépendance.

Par ailleurs, cette évolution a été cadré par le Programme d'Ajustement Structurel encore marqué par l'impératif de compensation du déficit de la balance commerciale au détriment de la fiscalité intérieure.

De nos jours, le constat persiste encore malgré les réformes qui se sont poursuivies pour réhabiliter le système fiscal national en le rendant à la fois rentable et humanisé. Le contexte de ces réformes et la réalité des choses laissent l'impression que le souci de mobiliser les ressources fiscales au maximum est toujours d'actualité, abstraction faite d'une fiscalité dite citoyenne qui assure à la fois une pérennité des ressources et un développement durable répondant à la fois aux impératifs ; économique, social et environnemental.

L'importance du sujet

Le contexte actuel confirme l'importance et l'actualité du sujet, s'agissant des grands chantiers ouverts par le Maroc pour accueillir la coupe du monde, des plans stratégiques pour assurer une croissance économique génératrice d'emplois et de la mise en œuvre du nouveau modèle de développement en remplacement à l'ancien qui a montré son incapacité à assurer un développement durable et soutenu profitant à toutes les catégories sociales surtout celles qui vivent dans la précarité et dans la marginalité.

En effet, la **problématique** qui sera traité dans cet article est comment combiner entre la fonction de l'impôt comme instrument de financement pour la mise en œuvre des projets stratégiques tout en assurant la pérennité de financement (Pilier économique de développement durable), d'une part, et sa fonction de redistribution et de réalisation de justice sociale (Pilier sociale de développement durable), d'autre part.

A travers l'analyse de l'existant nous allons essayer dans cet article de mettre en exergue la place de l'impôt parmi les ressources mobilisées par l'Etat pour le financement des projets stratégiques s'inscrivant dans le cadre du développement durable.

Cette analyse s'inscrit à travers deux théories principales de l'impôt ; la théorie de l'impôt-échange (conception libérale) pour laquelle l'impôt est le prix des services rendus aux individus par la collectivité et la théorie de l'impôt-solidarité, selon laquelle l'impôt tire sa légitimité de ses fonctions politiques et sociales.

-Pour des raisons méthodologiques, le sujet sera articulé autour de :

L'impératif de mobiliser les ressources fiscales pour stimuler la croissance économique dans un contexte mondial concurrentiel (chapitre I)

Et autour de :

L'orientation de l'Etat vers la redistribution et le triomphe de l'impératif social dans lequel la fiscalité joue un rôle crucial (chapitre II).

Revue de littérature :

La littérature se rapportant au sujet relève dans sa majorité du domaine économique puisque ces études ont eu affaire aux analyses des statistiques et des indicateurs pour affirmer ou infirmer la relation entre la fiscalité et la croissance en premier lieu, et pour éclaircir la nature de cette relation en deuxième lieu.

Pour le Continent Africain dont beaucoup de pays sont en développement, dans une étude effectuée sur six pays africains relevant de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à savoir la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal, le Niger, le Bénin et le Togo, *Assi Tano Maxime et Oulai Sieni Toussaint* ont essayé d'analyser l'impact du niveau d'imposition du bénéfice des sociétés sur la croissance, **les résultats obtenus révèlent que la politique fiscale est efficace lorsque le taux d'imposition est inférieur à un certain seuil (12,7%)** car dans ce cas l'imposition des bénéficiaires des sociétés influence positivement l'économie. Une fois ce seuil est dépassé (dénommé seuil critique), l'impact de la politique d'imposition sur la croissance devient négatif, ainsi, si un lourd prélèvement fiscal entrave le développement des activités économiques, des taux d'imposition trop bas ne génèrent pas suffisamment de recettes fiscales, ce qui peut à son tour provoquer un ralentissement économique. Les deux chercheurs ont plaidé pour un système fiscal moins disproportionné, ciblé et démocratique³⁵⁷¹.

Dans leur étude sur l'évaluation empirique de l'impact des prélèvements fiscaux sur les variables macroéconomiques au Maroc sur la période 1985-2016, Salah Eddine Salhi, Sara Daifi et Abdellah Echaoui³⁵⁷² ont montré qu'il existe une relation d'équilibre entre la structure fiscale et la croissance économique dans le long terme. En outre, cette étude a conclu que les prélèvements fiscaux et surtout la TVA exercent un effet lourd et négatif sur les agents économiques. Ainsi, ladite recherche a montré l'absence de mécanisme d'équilibre entre la structure d'imposition et le niveau d'investissement privé et la consommation des ménages.

EL GAROUAZ Said et HEFNAOUI Ahmed dans leur article intitulé Dosage d'impôts et croissance au Maroc³⁵⁷³ ont étudié l'impact de la fiscalité sur la croissance en tenant compte de deux composantes à savoir la pression fiscale et la structure fiscale c'est à dire la manière dont les taxes et les impôts sont répartis au niveau de l'architecture fiscale, ils ont essayé de déterminer les canaux directs à travers lesquels la fiscalité influence la croissance dans le court et le long terme en mettant en exergue le rôle de la structure fiscale, et le dosage des impôts dans l'explication du niveau de la croissance économique. Les résultats obtenus confirment que dans les deux horizons temporels (court et long terme) l'impôt sur le Revenu (IR) et l'impôt sur les sociétés (IS), exercent un effet positif alors que les droits de douane et la TVA exhibent un effet négatif sur la

3571 Assi Tano Maxime et Oulai Sieni Toussaint "Effets de la Politique Fiscale sur la Croissance Economique : Une Analyse sur Données de Panel Appliquée à Six Pays de l'UEMOA" in European Scientific Journal, October 2019 edition Vol.15, No.28 ISSN: 1857 – 7881.

3572 Salah Eddine Salhi, Sara Daifi et Abdellah Echaoui, "les effets des prélèvements fiscaux sur les variables macroéconomiques-cas du Maroc: analyse par cointégration" in International Journal of Advanced Research IJAR. 6(10), ISSN: 2320-5407 pp :95-111.

3573 EL GAROUAZ Said et HEFNAOUI Ahmed " Dosage d'impôts et croissance au Maroc ; une modélisation par l'approche ARDL", African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 21 » 2023 pp: 0880 – 0899.

croissance (ce dernier constat est en discordance avec des études antérieures). En revanche, les auteurs notent à ce propos que l'influence directe de la fiscalité sur la croissance, ne doit pas perdre en vue certains canaux indirects affectant la croissance et qui sont en relation avec les phénomènes d'accumulation et d'externalités.

Les résultats des deux études (*A.T Maxime et O. S. Toussaint, 2019*) et (*Salah Eddine Salhi, Sara Daifi et Abdellah Echaoui, 2018*) sont presque similaires pour plusieurs raisons ci-après :

- ✓ Les échantillons de recherche ont plusieurs similitudes sur le plan de la structure économique puisqu'il s'agit des pays en développement (6 pays six pays africains relevant de l'UEMOA pour la première étude et le Maroc pour la deuxième étude) ;
- ✓ Les durées des études ont une différence en nombre d'années puisque la première (1970-2016) dépasse la deuxième (1985-2016) de 15 ans, cette différence d'années tend plutôt vers l'affirmation des similitudes des résultats puisqu'il s'agit de la même conjoncture économique ; s'agissant des pays d'une région qui a fait face à plusieurs défis ; intensification des crises politiques (côte d'Ivoire), flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants et une grave sécheresse dans le Sahel ce qui tend vers des faibles taux de croissance économique. En étant sous la pression des bailleurs de fonds, ces pays cherchent à générer leur croissance³⁵⁷⁴ par les moyens qui leur sont impartis parmi lesquels relève la fiscalité, en effet, la politique budgétaire de ces pays est dans la contrainte d'établissement de l'équilibre entre la réponse au manque d'infrastructures et la préservation de la viabilité de la dette d'où la nécessité de mobilisation des recettes fiscales.

Quant au cas du Maroc, avantagé par sa stabilité politique certes, mais il fait face, à son tour, aux différents défis de conjoncture économique dont les années successives de sécheresse et leur impact sur le secteur agricole, la vague d'inflation mondiale notamment la flambée des prix du pétrole, ce qui fait baisser le rythme de la croissance économique. S'ajoute aussi le défi de la multiplicité des chantiers économiques, sociaux et sportifs qui sont ouverts en même temps dans un contexte financier marquée par l'augmentation de la dette extérieure d'où l'impératif, également, de faire recours aux recettes fiscales pour le financement de ces chantiers.

En analysant l'effet de chaque type d'impôt sur la croissance, la troisième étude (*S. EL GAROUAZ et A. HEFNAOUI, 2023*), a montré que la structure importe dans la considération de l'impact de la fiscalité sur la croissance, où chaque composante dégage un effet soit négatif soit positif sur la croissance économique. Cette importance est accordée aussi à la charge fiscale comme source de distorsion sur les agents économiques ce qui impacte la croissance. A notre sens, l'impact de chaque décision fiscale d'envergure (fiscaliser ou défiscaliser,

³⁵⁷⁴ Le PIB dans cette zone a enregistré une variation entre 4,2% en 2008 à 6,8% en 2024. Quant aux recettes publiques, ont enregistré une légère diminution de 17,6% du PIB en 2008 à 17,3% en 2024.

Voir :

-Rapport du FMI No. 12/59 sur l'Union Economique Et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), mars 2012.

-Rapport du FMI No. 24/90 sur l'Union Economique Et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), avril 2024.

exonérer ou augmenter les taux d'imposition) doit être évaluée dans son contexte structurel et conjoncturel pour mesurer sa pertinence et pour décider son devenir soit par son maintien, soit par son ajustement ou par sa suppression. Dans cette optique, une décision fiscale cohérente contribuera à la finalité de mobilisation des ressources de financement tout en stimulant une croissance durable et soutenue et en évitant les distorsions et les effets négatifs qui peuvent en résulter.

Chapitre I : la mobilisation fiscale au service de la croissance économique ; entre l'impératif de développement et le contexte mondial concurrentiel.

Dans le cadre de son rôle au sein de l'économie, chose qui a toujours été un sujet de controverse entre les différents courants de la pensée économique³⁵⁷⁵, l'État peut remplir des différentes fonctions que ça soit l'allocation, la redistribution ou la stabilisation. ces dernières sont assurée, entre autres, par le mécanisme de la fiscalité qui fait, à son tour, objet de débat quant à son rapport avec le développement, ce mécanisme est contraint de faire face aux défis de la concurrence et de la coopération mondiales (Section I) d'autant plus, le système fiscal marocain doit faire face aux défis posés par la pluralité des politiques sectorielles de développement marquées par la prédominance de l'exonération ce qui a généré une résistance aux tentatives de réformes et d'émancipation (Section II).

Section I : Fiscalité et développement ; quel rapport ?

-Au sein d'un même courant de pensée économique, la stimulation du développement par la fiscalité ne fait pas unanimité,

- en effet, faut-il fiscaliser ou défiscaliser l'activité économique pour assurer la croissance et le développement ?

-ce qui est certain, c'est qu'il existe, néanmoins, un rapport substantiel et ontologique entre la fiscalité et le développement (I).

-Par ailleurs, la stimulation de la croissance par l'impôt se heurte souvent aux implications des conventions d'intégration et de coopération économique ainsi qu'aux contraintes de la concurrence fiscale (II).

I- La relation Impôt/Développement : Une dialectique existentielle et un rapport mutuel

Avec l'avènement de l'interventionnisme Etatique, la fonction de l'impôt s'est étendue aux domaines économiques et sociaux, il est devenu un des instruments de la politique économique pour la stimulation du développement. L'Etat l'utilise comme un moyen d'action structurelle et conjoncturelle. Sur le plan conjoncturel, l'Etat peut procéder aux allègements des prélèvements fiscaux en temps de crise économique comme il peut les augmenter en période d'expansion. Sur le plan structurel, l'Etat utilise l'impôt comme moyen d'incitation économique en encourageant l'investissement dans des secteurs ou dans des zones bien déterminées par le biais des avantages fiscaux.

³⁵⁷⁵ Le rôle de l'État au sein de l'économie a toujours été un sujet de controverse et de débat entre les différents courants de la pensée économique ; il y en a ceux qui plaident pour un Etat minimal (les classiques jusqu'au début du 20^{ème} siècle) et il y en a ceux disciples du courant keynésien qui plaident pour l'intervention de l'Etat pour ajuster les dysfonctionnements qui peuvent relever de l'économie du marché.

Pour mieux cerner l'approche adoptée par le Maroc pour assurer son développement économique et de relever la place de la fiscalité dans cette approche, il faut d'abord discuter les choix fondateurs de l'économie marocaine, en effet, ces derniers datent depuis le règne du Feu Roi Hassan II qui les a tracés, les années 60 et 70 du 20^{ème} siècle, en étroite collaboration avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International³⁵⁷⁶. Il s'agit d'une orientation vers une économie de marché où le secteur privé est supposé jouer un rôle central dans le développement au niveau interne, au niveau externe il s'agit d'une orientation vers les exportations pour assurer la croissance économique. Ceci nous mène à la conclusion selon laquelle la fiscalité occupe une place majeure dans les deux orientations; l'encouragement du secteur privé par les différentes exonérations ou abattements fiscaux pour la première orientation et le démantèlement des tarifs douaniers en cas des accords de libre-échange ou de coopération économique pour la deuxième orientation.

Dans cette perspective, le secteur privé, étant fortement encouragé par l'Etat, a fait objet de beaucoup de privilèges fiscaux en estimant le développement et l'accélération de la croissance économique, objectif qui n'a pas été pleinement atteint puisque le taux de croissance au Maroc même s'il est progressif et résistant aux distorsions de conjoncture il demeure encore parmi les faibles dans la Région du MENA et le PIB demeure encore parmi les plus faibles au Monde³⁵⁷⁷

Bien que ces relations entre les allègements fiscaux et la croissance économique ne puissent être interprétées comme une preuve de causalité, parce que l'objectif n'a été réalisé que partiellement en raison d'autres facteurs structurels et conjoncturels, elles indiquent, néanmoins, l'importance de l'impôt dans le développement économique. Cette relation est affectée d'avantage par d'autres facteurs concurrentiels imposés par le contexte de la coopération mondiale.

II- La fiscalité pour le développement face aux défis concurrentiels et de coopération mondiale.

Pour financer son développement, il convient de recourir aux moyens propres du pays pour assurer une croissance durable, soutenue et résistante aux chocs éventuels. La mobilisation des ressources dans les pays en développement est aussi importante que de promouvoir l'investissement direct étranger, l'OCDE recommande dans ce sens qu'il faut mieux aider ces pays à atteindre, par leurs propres moyens, une croissance favorable aux pauvres³⁵⁷⁸ et qu'il faut éviter de susciter une dépendance à l'égard de l'aide et aux soutiens extérieurs.

Cependant, Le financement du développement par les différents mécanismes de la politique fiscale dans les pays en développement rencontre souvent plusieurs contraintes issues des conditions structurelles et conjoncturelles de l'économie locale ainsi du contexte concurrentiel imposé par la coopération internationale, les conventions en matière fiscale et les accords de partenariat ou d'intégration économique. Par ailleurs, ces derniers ont des

³⁵⁷⁶ Akesbi Najib, "Pourquoi et comment le modèle de développement est en crise ?" in Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales RMSPS ; N°13, Vol 18, Sept/Oct 2019, p. 17

³⁵⁷⁷ Le Produit Intérieur Brut (PIB) du Maroc s'élevait à 154,43 milliards de dollars américains en 2024, selon les données officielles de la Banque mondiale. La valeur du PIB du Maroc représente 0,15 pour cent de l'économie mondiale.

Source : <https://fr.tradingeconomics.com/morocco/gdp> consulté le 30.08.2025 à 22H25.

³⁵⁷⁸ Revue de l'OCDE sur le développement : volume 10/1 Coopération pour le développement : Rapport 2009 p.35-36

incidences négatives sur l'économie de ces pays suite au manque du potentiel de compétitivité et suite aux conditions inéquitable de ces accords.

Pour le Maroc, Les accords de libre-échange ont eu des incidences contrastées sur l'économie, d'un côté ils ont permis de stimuler les exportations et d'attirer des investissements étrangers, notamment dans des secteurs dynamiques comme l'automobile et l'aéronautique, d'un autre côté sur le plan de la balance commerciale, le déficit s'est aggravé avec plusieurs partenaires³⁵⁷⁹. Ce déséquilibre est dû à une ouverture trop rapide sans renforcement préalable de la compétitivité des entreprises marocaines surtout celle relevant des filières industrielles qui n'ont pas su s'adapter à une concurrence internationale parfois très agressive.

Les politiques économiques nationales dans leur globalité, et précisément la politique fiscale, doivent prendre en compte les aléas de la mondialisation, la pression concurrentielle en matière fiscale et les obligations issues de la pratique conventionnelle du pays dans ce domaine de la fiscalité.

La mondialisation, qui est définie comme un processus continu d'intensification et de fluidification des échanges, a pour but d'accentuer les phénomènes de diffusion et d'harmonisation entre les pays du globe³⁵⁸⁰, cependant, par la mise en concurrence des territoires et des sociétés, elle alimente des comportements concurrentiels dommageables surtout en matière fiscale³⁵⁸¹. En effet, la concurrence fiscale engendre souvent des effets indésirables comme la réduction des recettes fiscales et l'influence de la notion de la souveraineté fiscale nationale. Ce constat est accentué dans les pays en développement face au groupement d'intégration économique où réside une forte harmonisation fiscale comme au sein de l'Union européenne.

Section II : fiscalité et développement ; pluralité des politiques sectorielles et prédominance de l'exonération.

Pour assurer son développement, le Maroc a fait recours à une politique sectorielle en remplacement à celle des plans. Pour être en convergence avec ces politiques, le système fiscal marocain a adopté des politiques d'exonération pour répondre aux spécificités de chaque secteur (I). Ces exonérations ont profité à une économie de la rente sacralisée par des lobbyings et par des poches de résistances aux réformes fiscales successives (II).

I- La motivation par l'exonération : quand l'exception devient la règle

La pensée néolibérale soutient qu'en augmentant l'impôt on décourage l'investissement, c'est pourquoi l'Etat a fait souvent recours à la pratique de l'exonération pour inciter les détenteurs des capitaux à investir dans certains secteurs d'activités. Ces dépenses fiscales³⁵⁸², qui prennent la forme d'exonérations totales ou partielles,

3579 Les importations du Maroc réalisées dans le cadre des ALE ont augmenté de 20,9%, atteignant 207,8 milliards de dirhams en 2022, contre 171,9 milliards en 2021. Entretien de Finances news hebdo avec Tahiri Said Mohammed <https://fnh.ma/article/actualite-economique/accords-libre-echange-maroc-bilan> consulté le 12.09.2025 à 13H12

3580 <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/mondialisation>

Consulté le 21.09.2025 à 19h00.

3581 Concurrence fiscale dommageable ; un problème mondial, Rapport de l'OCDE, 1998.

3582 Une dépense fiscale est un transfert de ressources publiques résultant d'une réduction des obligations fiscales relativement à une norme, plutôt que d'une dépense directe. Cette définition précise deux conditions qui caractérisent une dépense fiscale : (1) une baisse de recettes pour l'Etat, et (2) un écart par rapport à la norme fiscale (système de référence) qu'il convient de définir. La dépense fiscale est une alternative à la dépense publique. L'évaluation des dépenses fiscales et sa publication en annexe de la loi de finances. Voir Rapport de l'OCDE sur Les dépenses fiscales dans les pays de l'OCDE. ISBN 978-92-64-07692-1, P 14

temporaires ou durables, ou encore la forme des abattements et de déductions, permettent à l'Etat d'atteindre ses objectifs stratégiques sur les plans économiques et sociaux.

Ce procédé est motivé par le besoin de combler le vide laissé par le désengagement de l'Etat de certaines de ses fonctions ou de ses services qu'il rendait auparavant (ouverture de l'Enseignement et du secteur de la santé à l'investissement privé), et par le besoin de mettre en œuvre certaines politiques publiques (logements sociaux par exemple) ou encore par la nécessité de faire face à certaines conditions de conjoncture comme la sécheresse (secteur agricole).

Par ailleurs, la prédominance de l'exonération et la pluralité des politiques sectorielles³⁵⁸³ loin d'une synergie d'imposition a fait augmenter les dépenses fiscales³⁵⁸⁴ et accroître le manque à gagner pour le trésor public. D'autant plus, la politique d'incitation par l'impôt loin d'une vision de cohérence et de convergence avec d'autres politiques de motivation demeure parmi les raisons expliquant les difficultés et l'échec des stratégies de développement. En résumé, la persistance de la politique d'exonération qui est supposée être une mesure d'exception conjoncturelle, en plus de son coût en termes des écarts fiscaux³⁵⁸⁵, elle affecte le principe d'égalité devant l'impôt et celui de la justice fiscale.

II- La réforme fiscale ; entre politiques sectorielles différenciées et clusters de résistance

Depuis son indépendance, le Maroc visait une croissance économique capable d'améliorer le développement et le niveau de vie de sa population, et ce à travers des plans et stratégies économiques et sociales qui mettaient l'accent sur des priorités quasi constantes en faveur des secteurs de l'agriculture, de l'industrie de base et du tourisme³⁵⁸⁶. Ces dernières années, la fiscalité des entreprises a été allégée par une multitude de mesures législatives tendant à réaliser un climat favorable à la restructuration d'entreprises et l'investissement dans le secteur industriel³⁵⁸⁷.

Cependant, un développement durable et soutenu ne peut se réaliser qu'à travers une réforme fiscale basée sur l'équité et l'efficacité. C'est en mobilisant des ressources additionnelles à travers l'impôt que l'Etat peut jouer son

3583 Voir Encadré sur "Chronologie des amnisties fiscales au Maroc durant les 25 dernières années",

Omar Raissouni, "justice fiscale au Maroc, principale levier de justice sociale", Imprimerie El Maarif El Jadida, Rabat, 2021, p 191-200

3584 Les dépenses fiscales sont toujours en évolution au fil des différentes lois de finances en vigueur ; en effet, les dépenses fiscales constatées en 2023 et 2024 sont respectivement de 36 959 M de Dirhams et 32 149 M de Dirhams, la part des activités immobilières est de 12,1% en 2023 et 15,2% en 2024, quant à celle de l'Agriculture et de la pêche, elle a enregistré 14,7% en 2023 et 8% en 2024

Voir rapport du Ministère de l'économie et des Finances sur les dépenses fiscales, PLF 2025.

3585 L'écart fiscal intègre les pertes de recettes liées aux dépenses fiscales (dimension politique) et celles relevant d'un défaut dans l'administration des impôts (dimension administrative). Voir Revue de la littérature sur la thématique "Mobilisation des ressources intérieures publiques et Développement" effectuée par la fondation pour les études et recherches sur le développement international, 31 mars 2017, P 14

3586 Sadok Hicham, "A la recherche d'une grille d'analyse théorique pour la problématique du développement au Maroc" " Revue Marocaine des Sciences Politiques et sociales, N° 13, Volume 18, Sep/Octobre, 2019, p. 65

3587 Parmi ces mesures législatives on note, entre plusieurs, le barème progressif de l'IS avec des taux réduits pour les PME et TPE et l'exonération des sociétés industrielles nouvellement créées pendant une durée de 5 ans. Voir Omar Raissouni, "justice fiscale au Maroc, principale levier de justice sociale", Imprimerie El Maarif El Jadida, Rabat, 2021, p 20

rôle régalién et assurer des services sociaux de qualité notamment l'éducation, la santé et la réalisation de la couverture sociale³⁵⁸⁸

Par ailleurs, ces régimes d'incitation et de politiques sectorielles sont prédateurs des dépenses fiscales et ont créé des clusters de résistance face à toute tentative de réforme fiscale.

D'un côté, les groupes d'intérêts au Maroc ont une influence sur les politiques fiscales soit par des pratiques formelles en soumettant, lors du processus d'élaboration des lois de finances³⁵⁸⁹, des propositions et amendements en faveur de leurs intérêts économiques et de leurs secteurs d'activité soit par des pratiques informelles en exerçant des lobbyings auprès des décideurs en la matière pour les orienter à favoriser certains secteurs au détriment d'autres ce qui nuit à la justice fiscale. Ces pressions informelles sont exacerbées par la constitution des clusters de résistance à toute tentatives de réforme fiscale profonde.

D'un autre côté, la notion de souveraineté en matière fiscale se trouve de plus en plus rétrécit à cause des effets de l'accélération du rythme de la mondialisation des échanges et de l'intégration économique régionale, les Etats ne disposent plus de liberté de définir souverainement et sans contraintes leurs politiques, ils sont liés par leurs engagements internationaux³⁵⁹⁰ et soumis aux influences de la concurrence et de la coopération en matière fiscale. Le système fiscal marocain a subi plusieurs réformes qui ont été entreprises en réponses aux outputs de plusieurs assises et débat sur la fiscalité, mais ces réformes ont été marquée par leur contexte d'avènement caractérisé par l'exigence de répondre à des considérations externes pour l'harmonisation des lois nationales avec celles internationales et pour répondre aux obligations du Royaume issues de ses relations avec les Organisations monétaires Internationales (FMI, BM...), de ses conventions internationales de partenariat et d'intégration économique et pour faire faces aux défis imposés par la mondialisation et par la concurrence internationale en la matière.

Chapitre II : l'impôt et le social ; quand la spécificité interne l'emporte !

D'aucuns ont affirmé qu'à travers la stimulation de la croissance économique, le développement social se réalise automatiquement, mais la réalité a montré que l'accumulation du capital et l'encouragement des gains privés ne profitent pas à toute les classes d'où la nécessité de retourner les efforts de l'Etat vers le social (Section I) ce qui a été effectivement entrepris par le Maroc à travers le projet de la couverture sociale dont le financement repose pour une grande partie sur l'impôt (Section II).

Section I : pourquoi un développement social ? ou l'impératif du retour vers le social

La vision néolibérale a montré les limites de ses théories de développement dont la pratique marocaine n'a pas révélé de résultats louables sur la classe défavorisée (I) en effet, le constat des indicateurs et les études effectuées par l'Etat lui-même corroborent que ladite pratique a découlé sur un déséquilibre social qualifié par la précarité et

3588 Sadok Hicham, Op. Cit. ,

3589 Anas Ouahabi, "L'influence des groupes d'intérêt sur la politique fiscale au Maroc : le cas de la loi de finances de 2020", Humanities and Natural Sciences Journal HNSJ, 2022, 3(9); <https://doi.org/10.53796/hnsj3915>, P. 231

3590 Mondher LETAIEF "la politique fiscale" Latrach édition, Tunis, première édition, 2021, p. 437

les disparités spatiales et sociales d'où la nécessité de jouer en faveur d'un développement humain durable et soutenu (II).

I- La limite de la vision néolibérale et les théories de redistribution

Avec l'instauration de l'économie du marché suite à la vague du libéralisme et de démocratisation qui a envahi le monde, le rôle de l'Etat a fait toujours objet des débats entre les différents courants de la pensée économique. L'idéologie néolibérale a permis d'alimenter l'idée de lutte contre la pauvreté sans redistribution des richesses³⁵⁹¹ en ignorant que l'accumulation du capital et de la richesse entre les mains des uns fait l'une des causes de la pauvreté des autres.

Les stratégies de développement au Maroc ont été conçues dans le cadre de deux approches théoriques, la première est la théorie du développement dualiste, la plus admise dans beaucoup d'autres pays en développement, comme justification pour vaincre le sous-développement ; selon cette vision théorique, il coexiste à côté d'un mode de production moderne dit capitaliste d'autres modes de production traditionnels dits non capitalistes, mais chacun des modes fonctionne selon une dynamique propre ; la croissance de l'économie dualiste se réalise par la volonté de politique de l'humanisation du mode de production capitaliste pour devenir une économie sociale de marché, cohérente et inclusive, dans ce sens, une réallocation des facteurs de production (surtout la main d'œuvre) est supposée se faire du secteur traditionnel vers celui moderne. Cette optique est adoptée par la théorie de ruissellement selon laquelle les revenus de l'économie moderne sont réinjectés dans l'économie traditionnelle par le biais de la consommation ou de l'investissement, cette théorie utilise l'image des cours d'eau qui ne s'accumulent pas au sommet d'une montagne mais ruissellent vers le bas³⁵⁹².

Dans cette vision néolibérale, l'Etat marocain s'est déchargé à travers l'histoire de tout ce qui est social en tenant compte à ce propos des recommandations du FMI (Programme d'Ajustement Structurel PAS en 1981 et sa consolidation en 1991) et de celles de la Banque Mondiale, notamment dans son rapport de 1995 dans lequel elle recommande la nécessité de renforcer l'efficacité de la dépense publique et soutenir un modèle économique plus orienté vers le secteur privé et l'exportation³⁵⁹³, mais les progrès réalisés au niveau macro-économique restent fragiles comme en témoignent la persistance de l'endettement, ainsi que la détérioration de la situation budgétaire et des comptes extérieurs, aggravées par l'effet de la sécheresse³⁵⁹⁴, sur le plan social plusieurs distorsions ont été enregistrées ; taux de croissance faible, augmentation du taux de chômage notamment parmi les jeunes, pauvreté, disparités sociales et spatiales. En somme, cette inflexion néo-libérale, initiée par les dispositifs liés au Programme d'ajustement structurel et tirée par la perspective de création d'une Zone de libre-échange avec l'Union Européenne, n'a pas été sans engendrer, au plan social, des enchaînements complexes et régressifs qui ont donné

3591-Mohamed Harakat, "Finances publiques et fragilité ; de la réforme de l'Etat par le budget et l'évaluation des politiques publiques " tome 1, El Maarif El Jadida, Rabat, 2017, p10.

3592 Sadok Hicham, op. cit, p 66-67

3593 Document de la Banque mondiale, Rapport d'évaluation Royaume du Maroc, Rapport No. 15074-MOR, p 1

3594 Document de la Banque mondiale, Op. Cit. p 7

lieu à une série de tensions sociales³⁵⁹⁵. Par conséquent, l'Etat s'est trouvé en quelque sorte dans l'obligation de réhabiliter son rôle dans le domaine économique et social par le retour à la planification opérée par la constitution de 1996, consolidée encore par celle de 2011 qui a mis les jalons d'une économie socio-libérale et ce dans la mesure où elle cherche à combiner les objectifs d'une croissance forte et d'une protection sociale convenable³⁵⁹⁶.

II- La réhabilitation du rôle de l'Etat en faveur du développement humain

Les pays qui résistent le mieux aux crises économiques et enregistrent de meilleurs taux de croissance sont ceux qui connaissent une répartition moins inégalitaire des revenus et des richesses³⁵⁹⁷, dans ce sens le Maroc a fait des efforts avec le lancement des politiques sociales destinées aux pauvres en étant conscient que les mécanismes du marché, à eux seules, ont montré leur inaptitude d'assurer un développement profitant à tous.

Sa Majesté le Roi a donné le coup de départ du retour vers le social en lançant l'Initiative Nationale de Développement Humain lors de son Discours du 20 août 2005 à l'occasion de la 52^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple. Cette réhabilitation du rôle de l'Etat en faveur du social s'est réaffirmé encore une fois, en 2016, par le Discours de Sa Majesté le Roi adressé aux participants au forum parlementaire sur la justice sociale³⁵⁹⁸.

Il s'en suit le projet de la généralisation de la protection sociale qui a consolidé la reconnaissance officielle de l'existence de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ce constat est corroboré par les Discours³⁵⁹⁹ de Sa Majesté le Roi par lesquels il a condamné l'inefficacité de l'ancien modèle de développement et il a ordonné l'exécution d'un nouveau modèle plus inclusif, permettant un accès équitable à la richesse et réalisant une croissance économique durable et profitant à tous les citoyens. Cette transformation dans le rôle de l'Etat s'est incarnée par le lancement des ateliers de généralisation de la protection sociale qui constitue une phase fondamentale dans le processus de construction d'un État social.³⁶⁰⁰

3595 Nouredine El Aoufi, "L'impératif social au Maroc : de l'ajustement à la régulation", Critique économique n° 3, Automne 2000, p 53

3596 Salaheddine Mezouar, Ministre de l'économie et des finances, Discours d'ouverture du 5^{ème} colloque international sur la cohérence des finances publiques au Maroc et en France organisé par le Ministère l'économie et des finances les 9 et 10 septembre 2012 à Rabat. LGDJ, l'extenso éditions, 2012, P 3

3597 Seddiki Abdeslam, "le nouveau modèle de développement : pourquoi et comment ?", in Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales RMSPS ; N°13, Vol 18, Sept/Oct 2019, p. 43

3598 « Cette vision humaine et réaliste à la fois, incarne, par exemple mais pas exclusivement, l'essence de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), dans ses première et deuxième éditions, ainsi que le programme de développement destiné aux populations du monde rural, surtout les catégories les plus démunies et les plus vulnérables, comme annoncé dans Notre dernier Discours à l'occasion de la Fête du Trône » Extrait du Discours Royale adressé aux participants au forum parlementaire sur la justice sociale le 19.02.2016 à Rabat.

3599 Sa Majesté le Roi a qualifié, devant les parlementaires lors de l'ouverture de la session parlementaire le 13 octobre 2017, le modèle de développement qu'il "s'est révélé inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissantes des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale".

3600 كلمة السيد فوزي لقجع الوزير المنتدب المكلف بالميزانية بمناسبة الاجتماع المنعقد يوم الأربعاء 03 ماي 2023 على مستوى لجنة المالية والتخطيط والتنمية الاقتصادية بمجلس المستشارين والمخصص لتدارس موضوع: "مسار ورش تعميم التغطية الصحية الإجبارية"

Le défi majeur dans cette réhabilitation du rôle de l'Etat concerne le financement nécessaire à l'ensemble du système de protection sociale, qui nécessite plus de 30 milliards de dirhams par an, incluant la couverture maladie et les allocations familiales universelles.³⁶⁰¹ Cela nécessite la mise en œuvre des réformes nécessaires au niveau du système de soutien, ainsi que la recherche de financements complémentaires par le biais de mécanismes de solidarité.

S'agissant d'un système de prélèvements et de prestations articulé en grande partie autour de l'impôt comme mécanisme de contribution à la solidarité. En effet, l'impôt, et plus généralement les prélèvements obligatoires, servent à financer des dépenses qui peuvent être plus ou moins ciblées. C'est dans cette combinaison de prélèvements et de transferts que s'apprécie véritablement la redistribution opérée par un système socio-fiscal.³⁶⁰²

Section II : la couverture sociale par l'impôt ; cas pratique de la redistribution

La réussite de tous projet sociétale est tributaire de la fiabilité de ses moyens de financement, ce qui revient à se poser la question sur l'efficacité et la pérennité des moyens mobilisés pour mettre en œuvre le projet marocain qui est confronté à des paradoxes de gestion (I) et des paradoxes de financement (II).

I- Paradoxe de gestion : une couverture sociale fragile face à un système tendant vers la privatisation

L'histoire de la couverture sociale au Maroc a été marquée par la loi n°65-00 portant code de la couverture médicale³⁶⁰³ de base promulguée en 2002 entrée en vigueur en 2005, ce qui a constitué une étape charnière car ladite loi est venue pour consolider la politique de développement sociale prônée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Comme explicité en préambule de ladite loi, cette politique repose fondamentalement sur la solidarité et la cohésion sociale. Cette loi a institué une Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO) au profit des personnes exerçant une activité lucrative, des titulaires de pension, des anciens résistants et membres de l'armée de libération et des étudiants et un Régime d'Assistance Médicale (RAMED) fondé sur les principes de l'assistance sociale et de la solidarité nationale au profit de la population démunie.

La chronologie de ce chantier, s'est en effet, matérialisée par la mise sur pied du RAMED en 2012, la généralisation de l'AMO pour les étudiants en 2016, pour les professionnels, les travailleurs indépendants et les personnes non salariées exerçant une activité libérale en 2017³⁶⁰⁴, ce processus a été marqué en 2021 par la promulgation de la loi-cadre n°09-21 relative à la protection sociale³⁶⁰⁵.

Ce projet constitue une grande opportunité pour faire valoir les citoyens de leurs droits sociaux, certes, mais il fait face à des paradoxes de gestion en l'occurrence celui de la gouvernance, s'agissant de la diversification des modes de cotisation ce qui implique la multiplicité des modes de gestion et le paradoxe de la maîtrise des dépenses de

3601 Op. cit.

3602 Camille Landais, "Essais en économie publique : fiscalité, hauts revenus, familles", thèse Pour obtenir le grade de Docteur de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales en Sciences Économiques, soutenue le 4 décembre 2008

3603 Loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base promulgué par Dahir n° 1-02-296 du 25 regeb 1423 (3 octobre 2002).

3604 Loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale promulgué par Dahir n° 1-17-15 du 28 ramadan 1438 (23 juin 2017).

3605 Loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale promulguée par Dahir n° 1-21-30 du 9 chaabane 1442 (23 mars 2021).

l'AMO et de la gestion des risques en tenant compte des risques épidémiologiques, la propagation de certaines maladies de longue durée (ALD) et la cherté des médicaments y afférentes³⁶⁰⁶. D'autant plus, ces paradoxes de gestion sont exacerbés par le contexte structurel et organisationnel du secteur de la santé marqué par la nécessité de diversifier l'offre sanitaire et l'ouverture du secteur sur l'investissement privé, certains parlent déjà de l'économie de la santé.

De par la loi-cadre susmentionnée notamment dans ses articles 9 et 15 selon lesquels les pouvoirs publics doivent veiller au développement des aspects concernant la gestion ainsi que ceux relatifs à la gouvernance des organismes de sécurité sociale, ils veillent aussi à la prise des mesures nécessaires pour établir un cadre de gouvernance garantissant la convergence des différents régimes de protection sociale, notamment par l'instauration d'un organisme unifié de gestion. Ceci dit, ces organismes doivent observer les règles de bonne gouvernance tout en tenant compte du principe de l'équilibre financier de ces régimes, qui impose de garantir l'équilibre structurel entre les ressources et les cotisations d'une part, et les dépenses et les prestations rendues d'autre part, ce qui pose plusieurs défis de gestion vu la diversité de ces régimes ce qui nécessite des règles et des barèmes de traitement différents les uns des autres, en plus du défi de mise à niveau des infrastructures des organismes concernés et leur redéploiement sur tout le territoire national en tenant compte de toutes les implications en ressources humaines et financières.

S'agissant aussi, du dispositif de ciblage³⁶⁰⁷ de la population éligible aux aides de différentes natures que ce soit le programme de soutien directe, la couverture sociale ou autre, qui fait objet de plusieurs ambiguïtés dans les critères adoptés pour la mise en place de l'identifiant social³⁶⁰⁸. Ce qui fait que le citoyen bénéficiaire de la couverture sociale dans le cadre de l'AMO Tadamoun peut voir soudainement ses droits bloqués suite à l'augmentation de son indicateur social pour des raisons et des conditions circonstancielles qui n'ont pas d'effets significatifs sur sa situation sociale.

II- Paradoxe de financement : la contribution solidaire face aux défis de pression fiscale et de pérennité de financement ?

³⁶⁰⁶ En 2024, 50% des remboursements par la CNSS et la CNOPS étaient concentrés sur 150 médicaments qui absorbent un total de 3,39 milliards de dirhams sur 6,29 milliards de DH remboursés

<https://medias24.com/2025/05/29/prix-des-medicaments-en-detail-voici-les-mesures-proposees-par-le-ministere-de-la-sante/> consulté le 20.10.2025.

Les volumes des remboursements des médicaments par la CNSS ont connu une augmentation de +170% entre 2019 et 2024, passant de 1,4 Mds DHS à 3,8 Mds DHS, La cadence de cette évolution s'est accélérée après la généralisation de l'AMO, avec une croissance annuelle qui a doublé, passant de 16% entre 2019 et 2022 à 31% entre 2022 et 2024 voir rapport du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale sur "la Refonte du Système National de Santé Chantiers prioritaires : État d'avancement et leviers d'accélération" 19 février 2025.

³⁶⁰⁷ Alinéa 3 de l'article 8 de la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale "l'adoption du Registre social unifié comme outil pour parvenir à un ciblage plus efficace des catégories sociales qui méritent l'appui"

³⁶⁰⁸ Caractères caducs de certains critères d'éligibilité (téléphone, électricité, raccordement à l'eau...), aussi des petits changements dans les variables d'éligibilité peuvent faire passer un ménage au-delà du seuil d'éligibilité

Voire rapport annuel de l'ONDH sur l'évaluation du RAMed, 2017

Le financement de la généralisation de la protection sociale comme stipulé à l'article 11 de la loi-cadre 09-21 relative à la protection sociale repose sur deux mécanismes de financement ; un mécanisme basé sur la cotisation pour les personnes capables de contribuer au financement de cette protection sociale et un mécanisme basé sur la solidarité pour les personnes incapables de supporter le paiement des cotisations. Ce dernier repose sur le versement préalable des cotisations par l'Etat au profit des personnes concernées et ce, à travers les dotations issues du budget de l'Etat, les recettes fiscales affectées au financement de la protection sociale, les ressources issues de la réforme du système de compensation, les dons et les legs.

L'analyse de ces deux mécanismes de financement révèle la mobilisation de deux modes de financement différents voire contradictoires ; le premier est un système contributif, c'est-à-dire les assurés doivent au préalable s'acquitter des montants des cotisations pour accéder à leur couverture sociale et de leurs ayant droits, faute de cet acquittement ces droits seront déclinés c'est-à-dire il y a lieu d'un contrat synallagmatique, il s'agit d'une obligation d'assurer le service de couverture sociale en cas de réalisation du risque ou du sinistre contre l'obligation de s'acquitter de paiement des cotisations de la part de l'assuré. Quant au deuxième mécanisme qui est basé sur le principe de solidarité, il se base essentiellement sur le financement par l'impôt et sur les dotations issues du budget de l'Etat ce qui incombe en fin de compte aux ressources fiscales puisque le budget de l'Etat repose en grande partie sur ces ressources, l'impôt est mobilisé dans cette situation dans le cadre de la théorie de l'impôt-solidarité qui assigne à l'impôt sa fonction sociale, les assurés en dépit de ce régime continueront à bénéficier de la couverture tant qu'il font encore partie de la population ciblée par ledit régime.

D'autant plus, le chantier de la couverture sociale est intervenu dans un contexte économique difficile marqué par les incidences conjoncturelles des crises mondiales successives financière, sanitaire et économique (vague d'inflation...) et par des impératifs structurels tel que la préservation d'une croissance économique soutenue, la préservation des équilibres budgétaires, en plus du lancement concomitant de plusieurs chantiers qui touchent presque toutes les sphères économiques, sociales et sportives et suivant un agenda bien déterminé dans le temps. Ceci dit, la mise sur pied de ces chantiers d'envergure demande des moyens de financement énormes³⁶⁰⁹, il serait plutôt opportun de se questionner sur leur pérennité et sur les contraintes à prendre en compte.

En effet, au regard de la croissance continue et soutenue des dépenses de santé et de protection sociale, ces dépenses doivent être assurées par des moyens propres, au moins dans une grande partie, et tenant compte de l'état d'endettement qui ne cesse de marquer des niveaux records par rapport au PIB. Dans ce sens, il faut faire en sorte de combiner entre l'impératif de mobiliser davantage les ressources fiscales et le maintien de la charge fiscale dans un niveau raisonnable afin d'en assurer la pérennité, puisque le rôle de la fiscalité ne se limite pas à trouver des ressources budgétaires, il consiste à la fois dans la contribution, dans la pérennité du financement et dans la redistribution.

Conclusion :

3609 Le projet de la protection sociale a été lancé avec un budget estimé à 51 milliards de dirhams, dont 23 milliards de dirhams pris en charge par l'État.

Sans aucun doute l'impôt joue un rôle important dans le financement des projets stratégiques dans les pays en développement étant donné que ces pays sont appelés à réaliser leur développement par leurs propres moyens et de ne pas se contenter des aides au développement ou des dettes extérieures puisque ces deux procédés se transforment en un obstacle devant le progrès de ces pays. Par ailleurs, la mobilisation de l'impôt pour financer son développement se heurte à des contraintes relevant du contexte mondial comme les crises économiques, financières et sanitaires mondiales et fait face à des défis structurels qui relèvent de la structure de l'économie interne (secteur informel, secteurs privilégiés, zones d'accélération industrielle en remplacement aux zones franches...), et à des défis relevant du système fiscal lui-même tels que l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices, les distorsions de la coopération internationale en matière fiscale, pression fiscale, la résistance à l'impôt et autres...

Toutefois, la part importante réservée à l'impôt parmi les ressources mobilisées pour le financement d'un projet d'envergure et prometteur pour la réalisation d'un développement durable à savoir celui de la couverture sociale montre que l'Etat s'éloigne d'avantage de l'approche qui a dominé les finances publiques durant des décennies et qui réduisait l'objectif de l'impôt dans sa fonction financière en l'occurrence la collecte des ressources pour la couverture des dépenses publiques et dans sa fonction économique pour réaliser les équilibres macroéconomiques et stimuler la croissance suivant une vision néolibérale étroite. Cette réhabilitation de l'objectif de l'impôt montre aussi la réhabilitation du rôle de l'Etat lui-même vers un Etat social et qui marque le retour vers le développement social qui était délaissé suite aux recommandations du fameux Programme d'Ajustement Structurel en se contentant des théories néolibérales de développement qui ont montré leur incapacité à générer une croissance profitant à toutes les classes de la société et leur inaptitude à réduire les disparités sociales et spatiales.

D'autant plus, l'affectation d'une part des recettes fiscales pour le financement de la protection sociale au profit des démunis et le support par l'Etat des tickets modérateurs (part des dépenses de santé qui reste à la charge de l'assuré après le remboursement de l'Assurance Maladie) pour cette catégorie d'assurés démontre que l'impôt est mobilisé dans une vision impôt-solidarité en lui attribuant sa réelle fonction de redistribution ce qui constitue à notre sens un précurseur de dominance du paradigme basé sur les droits de l'homme quant à la fonction de l'impôt parmi les finances publiques.

Le système de financement de la généralisation de la protection sociale qui est basé, comme déjà explicité, sur deux mécanismes de financement différents (l'un contributif et l'autre solidaire) risque de générer sur le traitement à double mesure des citoyens qui sont égaux devant la loi qu'est un principe qui tire son origine du principe de l'égalité devant l'impôt ; d'un côté nous avons une tranche d'assurés qui ne contribuent pas au financement et qui bénéficient de la couverture sociale en plus de support par l'Etat de la partie des coûts des soins dû à l'assuré et de l'autre côté, nous avons une tranche d'assurés qui est démunie mais qui fait partie du système contributif (des travailleurs ne dépassant pas le SMIG ou assurés de l'AMO Tadamon qui doivent passer à l'autre tranche payante

à cause de l'augmentation de leurs indices pour une raison quelconque) et qui doivent en plus supporter la différence à payer des soins et ce malgré leur situation précaire. Ceci dit, le paradigme basé sur les droits de l'homme doit être adopté dans un sens où aucun assuré ne verra ses droits de couverture sociale bloqués pour une raison ou une autre.

Bibliographie.

- Omar Raissouni, "justice fiscale au Maroc, principale levier de justice sociale", Imprimerie El Maarif El Jadida, Rabat, 2021.
- Mondher LETAIEF "la politique fiscale" Latrach édition, Tunis, première édition, 2021.
- Mohamed Harakat, "Finances publiques et fragilité; de la réforme de l'Etat par le budget et l'évaluation des politiques publiques " tome 1, El Maarif El Jadida, Rabat, 2017.
- Camille Landais, "Essais en économie publique : fiscalité, hauts revenus, familles", thèse Pour obtenir le grade de Docteur de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales en Sciences Économiques, soutenue le 4 décembre 2008.
- Assi Tano Maxime et Oulai Sieni Toussaint "Effets de la Politique Fiscale sur la Croissance Economique : Une Analyse sur Données de Panel Appliquée à Six Pays de L'UEMOA" in European Scientific Journal, October 2019 édition Vol.15, No.28 ISSN : 1857 – 7881.
- Salah Eddine Salhi, Sara Daifi et Abdellah Echaoui, "les effets des prélèvements fiscaux sur les variables macroéconomiques-cas du Maroc : analyse par cointégration" in International Journal of Advanced Research IJAR. 6(10), ISSN : 2320-5407.
- EL GAROUAZ Said et HEFNAOUI Ahmed "Dosage d'impôts et croissance au Maroc ; une modélisation par l'approche ARDL", African Scientific Journal, Volume 03, Numéro 21, 2023.
- Akesbi Najib, "Pourquoi et comment le modèle de développement est en crise ?" in Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales RMSPS ; N°13, Vol 18, Sept/Oct 2019.
- Sadok Hicham, "A la recherche d'une grille d'analyse théorique pour la problématique du développement au Maroc" " Revue Marocaine des Sciences Politiques et sociales, N° 13, Volume 18, Sep/Octobre, 2019.
- Anas Ouahabi, "L'influence des groupes d'intérêt sur la politique fiscale au Maroc : le cas de la loi de finances de 2020", Humanities and Natural Sciences Journal HNSJ, 2022, 3(9) ; <https://doi.org/10.53796/hnsj3915>.
- Salaheddine Mezouar, Ministre de l'économie et des finances, Discours d'ouverture du 5^{ème} colloque international sur la cohérence des finances publiques au Maroc et en France organisé par le Ministère l'économie et des finances les 9 et 10 septembre 2012 à Rabat. LGDJ, lextenso éditions, 2012.
- Seddiki Abdeslam, "le nouveau modèle de développement : pourquoi et comment ?", in Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales RMSPS ; N°13, Vol 18, Sept/Oct 2019.
- Noureddine El Aoufi, "L'impératif social au Maroc : de l'ajustement à la régulation", Critique économique n° 3, Automne 2000.

- Revue de la littérature sur la thématique "Mobilisation des ressources intérieures publiques et Développement" effectuée par la fondation pour les études et recherches sur le développement international, 31 mars 2017.
- Discours Royal adressé aux participants au forum parlementaire sur la justice sociale le 19.02.2016 à Rabat.
- Discours Royal devant les parlementaires lors de l'ouverture de la session parlementaire le 13 octobre 2017.
- Loi-cadre n°09-21 relative à la protection sociale promulguée par Dahir n° 1-21-30 du 9 chaabane 1442 (23 mars 2021).
- Loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base promulgué par Dahir n° 1-02-296 du 25 rejeb 1423 (3 octobre 2002).
- Loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale promulgué par Dahir n° 1-17-15 du 28 ramadan 1438 (23 juin 2017).
- Rapport du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale sur "la Refonte du Système National de Santé Chantiers prioritaires : État d'avancement et leviers d'accélération" 19 février 2025.
- Rapport du Ministère de l'économie et des Finances sur les dépenses fiscales, PLF 2025.
- Rapport annuel de l'ONDH sur l'évaluation du RAMed, 2017.
- Rapport du FMI No. 12/59 sur l'Union Economique Et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), mars 2012.
- Rapport du FMI No. 24/90 sur l'Union Economique Et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), avril 2024.
- Revue de l'OCDE sur le développement : volume 10/1 Coopération pour le développement : Rapport 2009.
- Rapport de l'OCDE sur "la Concurrence fiscale dommageable ; un problème mondial", 1998.
- Rapport de l'OCDE sur "Les dépenses fiscales dans les pays de l'OCDE". ISBN 978-92-64-07692-1.
- Document de la Banque mondiale, Rapport d'évaluation Royaume du Maroc, Rapport No. 15074-MOR, p 1
- <https://fr.tradingeconomics.com/morocco/gdp> consulté le 30.08.2025 à 22H25.
- <https://fnh.ma/article/actualite-economique/accords-libre-echange-maroc-bilan> consulté le 12.09.2025 à 13H12
- <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/mondialisation> Consulté le 21.09.2025 à 19h00.
- <https://medias24.com/2025/05/29/prix-des-medicaments-en-detail-voici-les-mesures-proposees-par-le-ministere-de-la-sante/> consulté le 20.10.2025.